



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

AR Prefecture

043-214301624-20250707-DEL2025_078-DE

Reçu le 09/07/2025

d'Yssingaux - Canton de Bas-en-Basset

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-078

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT et Ludovic LHOSTE.

Absents excusés représentés : -

Absents :

Corinne TARGHETTA et Damien CASSOUX

Secrétaire de séance : Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de procurations :	0
Nombre d'absents :	2

Objet : Création d'emploi permanent suite à promotion interne

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Madame Brigitte ROCHE, Adjointe, indique que la création des emplois est consécutive aux listes d'aptitudes résultant des promotions internes 2025. Ces emplois correspondent :

- au grade d'Ingénieur territorial, cadre d'emplois des Ingénieurs, catégorie A, filière technique, 8^{ème} échelon
- au grade d'Agent de Maîtrise, cadre d'emplois des Agents de Maîtrise, catégorie B, filière technique, 12^{ème} échelon

La durée hebdomadaire de service afférente à ces 2 emplois est fixée à 35 heures.

▪ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **CREER** les emplois d'agents titulaires dans les conditions suivantes :
 - 1 Ingénieur territorial, cadre d'emplois des Ingénieurs, catégorie A, filière technique, 8^{ème} échelon
 - 1 Agent de maîtrise, cadre d'emplois des Agents de Maîtrise, catégorie B, filière technique, 12^{ème} échelon
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des emplois,
- **INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

